



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 2461-20051207

rapport annuel
2004-2005





Nos priorités :
*le respect des gens
et la qualité des soins.*

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

Notre mission...

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins.

À cet égard, l'Ordre a pour responsabilités principales de :

- garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie
- participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire
- contrôler l'exercice de la profession
- s'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres.

L'Ordre exerce son rôle en complémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



Une année
importante
pour la
profession
d'infirmière
auxiliaire.

rétrospective 2004-2005

L'OIIAQ a privilégié certains dossiers au cours de l'année 2004-2005, en tenant compte de la situation qui prévalait dans le réseau de santé, entre autres la fusion des établissements, la pénurie de personnel infirmier, la réorganisation des soins infirmiers dans les établissements et les problèmes de comportements et d'attitudes envers les patients, impliquant le personnel du réseau de la santé dans certains CHSLD.



Le congrès annuel s'est déroulé les 2 et 3 juin 2004 au Centre des congrès du Holiday Inn Saguenay à Jonquière, sous le thème *De nouveaux défis à notre portée*. Près de 450 infirmières et infirmiers auxiliaires ont participé à l'événement. La 31^e assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 4 juin.

juin 2004

décembre 2004

Présentation d'un mémoire par l'OIIAQ à la commission parlementaire suite au dépôt du projet de loi 83 visant à modifier la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et d'autres dispositions législatives.



février 2005

De février à avril 2005, le président de l'Ordre a effectué une tournée d'information à l'intention de tous les membres dans le cadre de laquelle il a présenté les plus récents développements concernant la profession.

mars 2005

Plus de 15 500 membres ont complété la formation sur les nouvelles activités prévues par la loi 90 et sont maintenant habilités à exercer l'une ou l'autre de ces activités, soit le prélèvement sanguin, l'installation d'un tube nasogastrique et l'administration de vaccins.

Le Bureau de l'Ordre a approuvé le document intitulé *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers* préparé conjointement par l'OIIQ et l'OIIAQ. Il sera utile principalement pour les directions de soins infirmiers, mais également pour les représentantes des Conseils des infirmières et infirmiers (CII) et des Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

table des matières



Présentation	8
Administrateurs du Bureau et personnel du siège social	9
Rapport du président	10
Rapport de la direction générale	14
Rapport de la secrétaire	15
Statistiques	16
Rapport des activités du Bureau	18
Rapport des activités du comité administratif	20
Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (CIP)	21
Rapport des activités du Bureau du syndic	24
Rapport des activités du comité de discipline	25
Rapport des activités du comité de révision des plaintes	27
Rapport des activités du comité de la formation	28

Rapport des activités des comités du Bureau

Comité d'orientation de la revue	29
Comité de réflexion sur l'avenir de la profession	30
Comité de surveillance des finances	31
Comité de congrès	32
Comité de la relève	33

Rapport des activités des services de l'Ordre

Service de la formation	34
Service de l'admission	35
Service des relations professionnelles	36
Service de la recherche	38
Service des communications	40
Service juridique	42
 Rapport de la trésorière	 45
Rapport des vérificateurs	46
Bilan	47
État des résultats	48
État de l'évolution des soldes de fonds	49
Notes afférentes aux états financiers	50
Tableau des charges – Fonds d'administration	54



présentation

Montréal, le 2 juin 2005

Monsieur Yvon Marcoux

Ministre de la Justice et Procureur général
Responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 2 juin 2005

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET RESPONSABLE
DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES,
Yvon Marcoux

Montréal, le 2 juin 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne

Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,
Régis Paradis, inf. aux.

administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Président-directeur général

Régis Paradis, inf. aux.

Administrateurs élus

Région du Bas-Saint-Laurent
et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Jacques Gaulin, inf. aux.

Région du Saguenay-Lac Saint-Jean
et Côte-Nord
Christian Harvey, inf. aux.

Région du Centre-du-Québec
Diane Blanchard, inf. aux.

Région de Québec
Jacqueline Deschênes, inf. aux.
Ginette Jolin-Poulin, inf. aux.
Conrad Normand, inf. aux.
Louise Quirion, inf. aux.

Région de La Mauricie
Johanne Vincent, inf. aux.

Région de l'Estrie
Sylvie Pépin, inf. aux.
(jusqu'au 17 mars 2005)

Région de la Montérégie
Carmelle Champagne Chagnon, inf. aux.
Julie Inkel, inf. aux.
Christiane Pineault, inf. aux.

Région de Montréal-Laval
Nadia Colella, inf. aux.
Mireille Corriveau, inf. aux.
Martine Plante, inf. aux.
Lise Therrien, inf. aux.
Claire Thouin, inf. aux.

Région des Laurentides-Lanaudière
Chantal Archambault, inf. aux.

Région de l'Outaouais
Daniel Daoust, inf. aux.

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec
Suzanne Lafrenière, inf. aux.

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Lise Bellemare
Gilles Corriveau
Francine Desbiens
Robert Oxley

Comité administratif

Régis Paradis, inf. aux., président
Conrad Normand, inf. aux. administrateur, vice-président
Carmelle Champagne Chagnon, inf. aux., trésorière
Sylvie Pépin, inf. aux. (jusqu'au 17 mars 2005)
Gilles Corriveau, administrateur nommé
Andrée Bertrand, secrétaire

Personnel du siège social

Nathalie Beaulieu, secrétaire et agente de bureau
Andrée Bertrand, secrétaire et adjointe à la présidence
(depuis 21 octobre 2004)
Josée Bissonnette, agente à la formation et à l'admission
Manon Boisvert, inf. aux., coordonnatrice du Service
de l'inspection professionnelle
Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction
François Brady, inf. aux., syndic
Lise Cyr, secrétaire à l'admission (jusqu'au 24 septembre 2004)
Pierrette Dussault, secrétaire et agente de bureau
Micheline L'Écuyer, directrice du Service de la formation et de l'admission
Jerry Flowers, opérateur en informatique
Laura Kristof, secrétaire à l'admission par intérim
Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique
Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles
Gaétan Lévesque, directeur du Service de la recherche
Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste
Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général
Manon Salvas, secrétaire de direction
Jacques Sirois, inf. aux., syndic adjoint
Nathalie Vendette, secrétaire et adjointe à la présidence
(jusqu'au 21 octobre 2004)
Claude Viet, responsable des opérations comptables.

rapport du président

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

Plan stratégique de l'OIIAQ 2004-2005

L'OIIAQ a privilégié certains dossiers au cours de l'année 2004-2005, en tenant compte de la situation qui prévalait dans le réseau de santé, entre autres :

- la fusion des établissements;
- la pénurie de personnel infirmier;
- la réorganisation des soins infirmiers dans les établissements;
- les problèmes de comportements et d'attitudes envers les patients, impliquant le personnel du réseau de la santé dans certains CHSLD.

Le plan stratégique a été élaboré autour des axes suivants :

Assurer la réalisation de son mandat de protection du public notamment en favorisant les actions visant à rappeler aux infirmières auxiliaires leurs devoirs et obligations déontologiques.

Assurer le développement et le rayonnement de la profession notamment en accentuant les démarches pour l'intégration des infirmières auxiliaires en CLSC et en entreprenant des discussions avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

pour réintroduire le module mère-enfant au programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI).

Assurer la visibilité et la promotion de la profession notamment en modernisant le site Internet de l'OIIAQ pour le rendre plus accessible aux membres et à la population.

De nouvelles compétences pour les infirmières auxiliaires

Depuis son entrée en vigueur en janvier 2003, la loi 90 a engendré beaucoup de changements dans le réseau de la santé, notamment quant à l'utilisation des divers professionnels de la santé. Rappelons que le programme de formation continue, pour habiliter les infirmières auxiliaires à exercer les nouvelles activités prévues par cette loi, a été disponible à compter du mois de septembre 2003. Au 31 mars 2005, plus de 15 500 membres l'ont complété et sont maintenant habilités à exercer l'une ou l'autre de ces activités, soit le prélèvement sanguin, l'installation d'un tube nasogastrique et l'administration de vaccins.



Régis Paradis

Activités de représentation

Modifications à la LSSSS

Comités consultatifs

En décembre 2004, le ministère de la Santé a déposé le projet de loi 83 visant à modifier la *Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*. Le gouvernement a tenu une commission parlementaire du 9 février au 6 avril 2005 au cours de laquelle l'OIIAQ a été invité à présenter un mémoire.

Les principaux commentaires et demandes de l'Ordre ont porté sur les instances consultatives et décisionnelles au sein des établissements de santé et particulièrement sur la représentation des infirmières auxiliaires.

Concernant les instances consultatives et décisionnelles, nous avons demandé ce qui suit :

- prévoir une place pour une infirmière auxiliaire au sein des conseils d'administration des établissements de santé;
- augmenter de 3 à 5 le nombre d'infirmières auxiliaires qui siègent au comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) ou appliquer une formule proportionnelle semblable à la modification proposée par le projet de loi 83 à l'article 224 concernant la composition du CECII où il est prévu la présence d'au moins 4 infirmières ou infirmiers;

- assurer une représentation équitable des infirmières auxiliaires au sein du CECII, en modifiant l'article 224 pour y prévoir la présence d'au moins 2 infirmières auxiliaires;
- ajouter une 2^e infirmière auxiliaire au sein de la commission infirmière régionale (CIR).

De plus, l'Ordre a émis plusieurs commentaires sur les dispositions visant à garantir la qualité des services, notamment la révision du mécanisme de traitement des plaintes, l'assujettissement des résidences privées aux mécanismes du traitement des plaintes et aux nouveaux mécanismes reliés à la qualité des soins et services.

Enfin, l'Ordre a émis des remarques générales concernant les dispositions du projet de loi proposant des moyens pour assurer un accès plus direct et une meilleure circulation des informations contenues au dossier du patient. Nous avons insisté sur le fait que le gouvernement doit, avant d'adopter ce projet de loi, s'assurer qu'il comporte toutes les mesures nécessaires de sécurité à respecter par les établissements de santé pour veiller à une protection adéquate des renseignements contenus dans les dossiers des patients.

L'Ordre a émis des remarques générales concernant les dispositions du projet de loi 83 proposant des moyens pour assurer un accès plus direct et une meilleure circulation des informations contenues au dossier du patient.

Règles de soins infirmiers

En janvier 2004, l'Ordre a accepté une proposition de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) visant à former un comité conjoint pour travailler à l'élaboration d'un document d'orientation sur les règles de soins infirmiers. Ce document, intitulé *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers*, sera utile principalement pour les directions de soins infirmiers, mais également pour les représentantes des Conseils des infirmières et infirmiers (CII) et des Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

Dossier sur la thérapie intraveineuse

Le comité de l'Office des professions du Québec, chargé d'évaluer la nécessité et la faisabilité d'autoriser les infirmières auxiliaires à exercer des activités au niveau de la thérapie intraveineuse, a déposé son rapport au président de l'OPQ ainsi qu'au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Yvon Marcoux. Ce rapport propose de reconnaître aux infirmières auxiliaires des activités visant à installer et entretenir un cathéter court ainsi qu'à administrer des solutions sans additif. Des discussions concernant ces recommandations devront se poursuivre au cours de la prochaine année avec l'OIIQ.

Mise à jour du programme de formation

Au cours de la présente année, l'OIIAQ a fait des représentations auprès du ministère de l'Éducation afin de réintroduire au programme SASI la formation entourant les soins mère-enfant. Nous poursuivrons nos démarches au cours des semaines et mois à venir.

Dossier d'externat pour les étudiantes infirmières auxiliaires

Nous avons entrepris des démarches pour évaluer la possibilité d'adopter un règlement permettant aux étudiantes ayant complété 900 heures de formation au programme SASI d'exercer durant la période estivale et la période du temps des fêtes un certain nombre d'actes infirmiers. Nous allons analyser dans les prochains mois la faisabilité d'un tel projet.

Tournée d'information à l'intention des membres

De février à avril 2005, j'ai effectué une tournée d'information à l'intention de tous les membres. À cette occasion, j'ai présenté les plus récents développements concernant notre profession. De plus, M^{me} Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles, a tenu des sessions de formation pour les membres élus au sein des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

En janvier 2004, l'Ordre a accepté une proposition de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) visant à former un comité conjoint pour travailler à l'élaboration d'un document d'orientation sur les règles de soins infirmiers.

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 29 875\$, répartie dans 465 établissements pour la tenue des activités dans le cadre de la Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire qui avait pour thème : **De nouveaux défis à notre portée!**

Élections à la présidence et aux postes d'administrateurs

Des élections à la présidence et aux postes d'administrateurs des régions suivantes doivent se tenir le 2 mai 2005 : Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, Laurentides-Lanaudière, Montérégie, Montréal-Laval et Outaouais. Toutefois, l'administrateur de la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec a été élu sans opposition à la fin de la période de mise en candidature le 18 mars 2005.

Lexique à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le Service de la formation et de l'admission a produit un nouveau document intitulé *Lexique à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires* dans lequel on retrouve des définitions, synonymes et abréviations. Ce document a été acheminé aux membres avec la revue *Santé Québec* du printemps 2005.

Événements

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire 5 mai 2004

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 29 875\$, répartie dans 465 établissements pour la tenue des activités dans le cadre de cette journée qui avait pour thème **De nouveaux défis à notre portée!** Comme à chaque année, du matériel promotionnel a été acheminé aux responsables de l'organisation des activités des établissements de santé.

Congrès et Assemblée générale annuelle

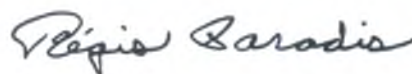
Le congrès annuel s'est déroulé à Jonquière les 2 et 3 juin 2004, sous le thème **De nouveaux défis à notre portée!** Près de 450 infirmières et infirmiers auxiliaires ont participé à l'événement. La 31^e assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 4 juin au Centre des congrès du Holiday Inn Saguenay à Jonquière. Près de 300 membres y ont assisté. Dans le cadre de cette assemblée, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2003-2004. Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2004 ont été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a présenté son rapport pour l'année 2003-2004.

Remerciements

Toutes ces réalisations n'auraient pu être accomplies sans le soutien et la collaboration des membres de l'OIIAQ.

Je tiens à souligner l'engagement des membres du Bureau de l'Ordre ainsi que des cadres et employés du siège social. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pour cette période.

Le Président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

rapport de la direction générale

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation de la mission de l'Ordre de protection du public et des objectifs fixés par le Bureau.

Dossiers administratifs

Plusieurs dossiers administratifs ont été examinés au cours de la dernière année.

Dans un premier temps, la direction générale a évalué différentes modalités de paiement de la cotisation afin de répondre à un besoin exprimé par les membres. Cette évaluation a permis d'offrir le paiement de la cotisation par carte débit (Interact) ou par carte de crédit (Visa ou Master Card).

La direction générale a complété la numérisation des dossiers des membres, afin de faciliter leur accès et assurer leur sécurité. Le nombre de dossiers s'élève à plus de 43 000.

De plus, une mécanisation complète de tous les documents relatifs aux Services de la formation et de l'admission a été réalisée. Cette mécanisation permet non seulement d'accélérer le traitement des dossiers, mais aussi d'assurer l'uniformité des documents, d'augmenter la qualité du traitement des données et de produire rapidement de nombreuses statistiques.

Cette opération d'envergure participe grandement à l'image de qualité de l'Ordre et assure un service rapide à nos membres et ceux en devenir.

Aspect financier

L'Ordre termine cet exercice financier au 31 mars 2005 avec un surplus de 258 977 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

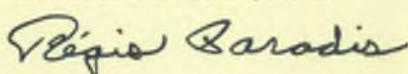
Nous vous invitons à consulter les états financiers afin de connaître les détails de la situation financière de l'Ordre.

Remerciements

L'esprit de collaboration et l'engagement de l'ensemble des partenaires de l'Ordre ont permis de relever avec efficacité les nombreux défis liés à notre mission de protection du public et au développement de la profession d'infirmière auxiliaire.

Je tiens à remercier plus particulièrement l'équipe de direction, le personnel, les membres du Bureau, les membres des comités pour leur loyauté et leur dévouement envers l'organisation.

Le Président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

Andrée Bertrand



rapport de la secrétaire

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du comité administratif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du Bureau de l'Ordre.

Tableau des membres

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 90 et à la mise à jour du tableau des membres, la gestion des données a été assurée de façon adéquate. Les attestations de membre en règle devant être transmises, après la réussite de l'une ou l'autre des trois nouvelles activités visées par cette loi, ont été acheminées dans les meilleurs délais.

Élections

Cette année, des élections se sont tenues à la présidence ainsi qu'aux postes d'administrateurs des régions suivantes :

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	(1 poste)
Laurentides-Lanaudière	(1 poste)
Montréal	(3 postes)
Montréal-Laval	(5 postes)
Outaouais	(1 poste)

Les mises en candidatures ont pris fin le 18 mars 2005.

M^{me} Suzanne Lafrenière, administrateur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec a été élue sans opposition. Les candidats élus dans les autres régions seront connus au terme du dépouillement prévu le 3 mai 2005.

Le mandat des administrateurs des régions mentionnées dans l'encadré est d'une durée de quatre ans et prendra effet le 3 juin 2005 à la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a pour mandat de développer et de maintenir un système complet d'information sur la santé à l'échelle nationale.

L'Ordre a poursuivi ses travaux dans ce dossier en vue de développer une base nationale de données pour les infirmières auxiliaires. Ces données pourront être utilisées pour élaborer des politiques en santé publique et soutenir les professionnels et dirigeants des soins et services de santé à prendre des décisions pour assurer une meilleure gestion.

Au cours de la dernière année, la fonction de secrétaire de l'Ordre a été assumée par intérim par M^{re} Georges Ledoux et M^{me} Andrée Bertrand jusqu'au mois d'octobre 2004. Par la suite, M^{me} Bertrand a été nommée secrétaire de l'Ordre et est entrée en fonction le 21 octobre 2004.

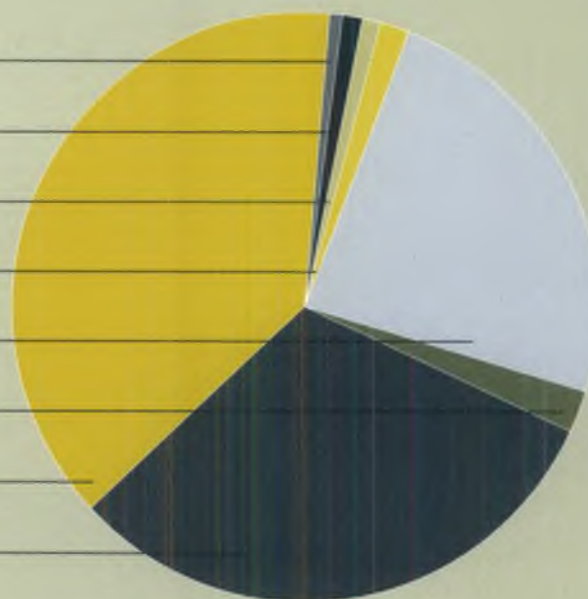
statistiques

À l'ouverture du tableau en date du 1^{er} avril 2004

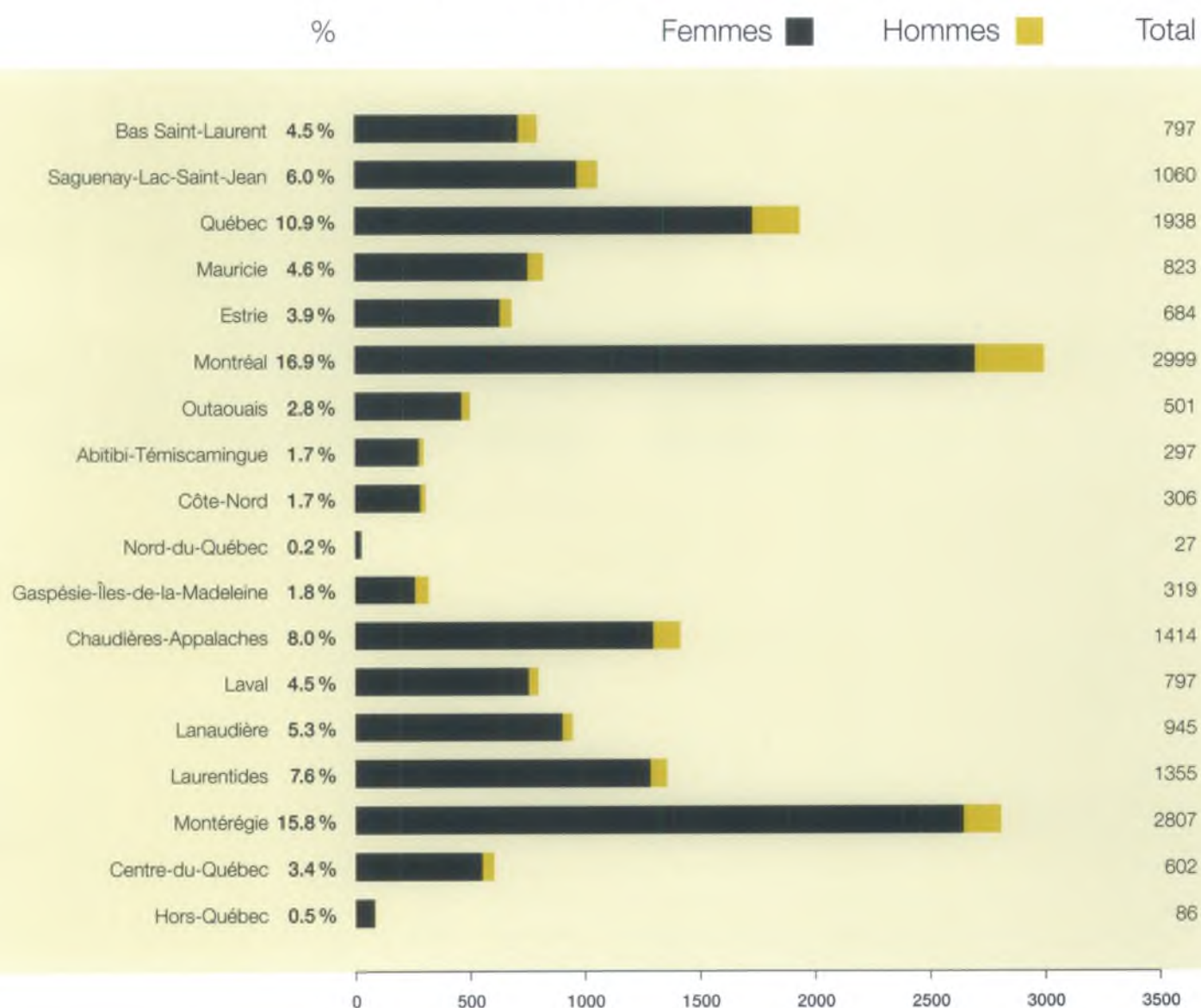
Nombre de permis:	16 906	Nombre de nouveaux permis		Nombre total de membres	
Infirmières auxiliaires :	15 529	délivrés en cours d'année :	1 628	inscrits au 31 mars 2005 :	17 757
Infirmiers auxiliaires :	1 377	Nombre de non réinscriptions :	1 257	Infirmières auxiliaires :	16 323
		Nombre de réinscriptions :	480	Infirmiers auxiliaires :	1 434

Répartition des membres par secteurs d'activités

Clinique médicale	0.7 %
CLSC	1.1 %
Industrie, enseignement, centre de détention	1.1 %
Agence en SI	1.6 %
Autres	23.9 %
Centre de réadaptation	2.3 %
CHSLD	38.3 %
CHSGS	31.0 %



Répartition des membres selon les régions électorales
(Nombre d'infirmières et infirmiers auxiliaires)



rapport des activités du Bureau

Le Bureau a tenu au cours de l'année 2004-2005
six réunions régulières et une réunion extraordinaire.

De gauche à droite

1^{ère} rangée:

Conrad Normand, Sylvie Pépin
(jusqu'au 17 mars 2005),
Nathalie Vendette
(jusqu'au 21 octobre 2004),
Régis Paradis, Gilles Corriveau,
Carmelle Champagne Chagnon.

2^e rangée:

Jacqueline Deschênes,
Lise Bellemare, Claire Thouin,
Ginette Jolin-Poulin, Julie Inkel,
Lise Therrien, Louise Quirion,
Nadia Colella, Daniel Daoust.

3^e rangée:

Mireille Corriveau,
Martine Plante, Diane Blanchard,
Suzanne Lafrenière.

4^e rangée:

Johanne Vincent, Jacques Gaulin,
Chantal Archambault,
Christiane Pineault,
Francine Desbiens,
Christian Harvey.

Était absent sur la photo:
Robert Oxley.



Les administrateurs du Bureau ont notamment :

Dossiers professionnels

- Adopté le plan stratégique de l'Ordre pour 2004-2005;
- Adopté le rapport du comité de réflexion sur l'avenir de la profession;
- Adopté le programme de formation continue 2004-2005;
- Adopté le calendrier de surveillance générale du CIP 2004-2005;
- Approuvé les commentaires de l'OIIAQ relativement à l'avis de l'OIIQ concernant la qualité des soins au CHSLD Centre-Ville transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dossiers administratifs

- Procédé à la nomination de M^{me} Andrée Bertrand à titre de secrétaire de l'Ordre et d'adjointe au président;
- Adopté le plan d'action 2004-2005;
- Adopté le calendrier des réunions du Bureau 2005-2006;
- Adopté le rapport annuel 2003-2004;
- Entériné la recommandation d'offrir aux membres le paiement de leur cotisation par carte débit ou par carte de crédit Visa et Master Card;
- Autorisé l'Ordre à signer une entente avec La Capitale Compagnie d'Assurances Générales Inc. afin que leurs produits d'assurances et financiers soient offerts aux infirmières auxiliaires.

Dossiers à caractère financier

- Adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005;
- Adopté les prévisions budgétaires pour les années 2005-2006 et 2006-2007;
- Approuvé les conditions de travail du personnel cadre;
- Proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes;
- Adopté diverses recommandations à incidence financière présentées par le comité de surveillance des finances;
- Adopté l'estimé des coûts reliés à la production du lexique à l'intention des infirmières auxiliaires.

Élections

- Procédé à l'élection des membres du comité administratif pour l'année 2004-2005;
- Procédé à l'élection de M^{mes} Lise Therrien et Suzanne Lafrenière à titre de membres du comité de surveillance des finances jusqu'en juin 2006;
- Procédé à l'élection de M^{mes} Johanne Vincent, Mireille Corriveau et Diane Blanchard à titre de membres du comité de congrès pour l'année 2004-2005;
- Procédé à l'élection de M^{me} Julie Inkel à titre de membre du comité d'orientation de la revue jusqu'en juin 2005.

Nominations

- Nommé M^{me} Mariette Latendresse membre du comité d'orientation de la revue de juin 2004 à juin 2006;
- Nommé d'office M^{me} Carmelle Champagne Chagnon, trésorière, à titre de membre du comité de surveillance des finances jusqu'en juin 2005;
- Nommé M^{me} Lise Danis membre du comité de réflexion sur l'avenir de la profession jusqu'en juin 2006;
- Nommé M^{mes} Cheryl Allen, Michèle Rochefort et Madeleine Dussault membres du comité d'inspection professionnelle et M^{mes} Michèle Lebel et Anne-Lily Carbonneau enquêteurs au service de l'inspection professionnelle;
- Nommé M^{mes} Louise Larin, Claudette Raymond et M. Claude Picard membres du comité de révision des plaintes jusqu'en janvier 2006 ainsi que M^{mes} Lise Bellemare et Lise Danis, jusqu'en octobre 2006;
- Nommé M^{mes} Micheline Busque et Suzie Hudon membres du comité d'études des équivalences jusqu'en décembre 2006;
- Nommé M^{mes} Mélanie Côté, Nathalie D'Astous, Laura Gariépy, Josée Goulet, Nathalie Roy, Anick-Poitrass-Dubois, membres du comité de la relève pour un mandat de 2 ans.

Le Bureau a entériné la recommandation d'offrir aux membres le paiement de leur cotisation par carte débit ou par carte de crédit.

De gauche à droite

Conrad Normand, Nathalie Vendette
(jusqu'au 21 octobre 2004)
Carmelle Champagne Chagnon,
Régis Paradis,
Sylvie Pépin (jusqu'au 17 mars 2005)
et Gilles Corriveau



rapport des activités du comité administratif

Le comité administratif a tenu 11 réunions régulières et 7 réunions extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

Inscriptions au tableau

Les membres du comité administratif ont notamment :

- procédé à la radiation de 1 257 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau de l'Ordre pour l'année 2004-2005;
- délivré 1 496 permis à de nouvelles diplômées;
- réinscrit 480 personnes au tableau de l'OIIAQ.

Demandes d'équivalence et stages de perfectionnement

Le comité a :

- accordé un permis régulier à 26 personnes détenant un permis temporaire;
- délivré un permis à 3 membres suite à des demandes d'équivalence de diplôme et à 129 membres suite à des demandes d'équivalence de formation; parmi ces membres, 78 détiennent un permis régulier et 54 un permis temporaire;
- reconnu 168 demandes d'équivalence partielle;
- statué que 64 personnes devaient se soumettre à un examen écrit afin de compléter l'étude de leur dossier;
- refusé de reconnaître des demandes d'équivalence à 53 candidats ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre;
- imposé à 126 personnes des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement*.

Aspect financier

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques;
- émis différentes recommandations, concernant la politique salariale du personnel cadre de l'Ordre et les coûts reliés à production du lexique à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- alloué une somme de 10 000\$ en publicité pour la Journée du 5 mai 2005.

Dossiers administratifs

Le comité a :

- fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 3 juin 2005 et en a adopté l'ordre du jour;
- proposé de faire paraître de la publicité dans la revue Justice Santé publiée par le conseil pour la protection des malades pour un engagement d'une année au coût de 5 000\$;
- proposé que le thème de la Journée du 5 mai 2005 soit **Nos priorités : le respect des gens et la qualité des soins**.

Nominations

Le comité a :

- recommandé la nomination de M^{me} Andrée Bertrand à titre de secrétaire de l'Ordre et adjointe au président par intérim, en juin, et en octobre, à titre de secrétaire de l'Ordre et adjointe au président
- émis des recommandations quant à la nomination de membres du personnel de l'Ordre.

Manon Boisvert



rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (CIP)

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). Tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles, les vérifications ou enquêtes permettent de constater que l'infirmière auxiliaire respecte ses devoirs et obligations.

Le comité peut aussi remplir son mandat par le biais de visites de surveillance générale dans des établissements de santé ou dans le cadre d'une enquête particulière, au cours desquelles il doit évaluer la compétence des infirmières auxiliaires en se basant sur les Indicateurs de la compétence.

L'équipe des membres du CIP et des enquêteurs

Cheryl Allen, inf. aux.,
Enquêteur

- Présidente du CIP

Christine Audet, inf. aux.,
Enquêteur jusqu'au 9 décembre 2004

- Membre du CIP jusqu'au 9 décembre 2004

Michelle Lebel, inf. aux.,
Enquêteur

- Membre du CIP jusqu'au 9 décembre 2004

Jacqueline Lyrette, inf. aux.,
Enquêteur jusqu'au 9 décembre 2004

- Membre substitut du CIP jusqu'au 9 décembre 2004

Madeleine Dussault, inf. aux.,
Enquêteur

- Membre du CIP depuis le 9 décembre 2004

Michèle Rochefort, inf. aux.,
Enquêteur

- Membre du CIP depuis le 9 décembre 2004

Anne-Lily Carbonneau, inf. aux.,
Enquêteur

Diane Courchesne, inf. aux.,
Enquêteur jusqu'au 9 décembre 2004

Damiao Sousa, inf. aux.,
Enquêteur jusqu'au 8 novembre 2004

Manon Boisvert, inf. aux.,
Enquêteur

- Directrice du service de l'inspection professionnelle
- Secrétaire du CIP.

Régions administratives	Nombre d'établissements	Nombre de membres
Bas-St-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	327
Saguenay – Lac-St-Jean et Côte-Nord	2	217
Québec	1	46
Chaudière-Appalaches	1	40
Mauricie	2	99
Centre-du-Québec	1	97
Estrie	0	0
Montréal	2	106
Montréal/Laval	10	811
Laurentides/Lanaudière	2	142
Outaouais	0	0
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	0	0

Réunions du comité

Le comité a tenu six réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'enquêtes particulières.

Programme annuel de surveillance générale

Le comité a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2004-2005 au Bureau qui l'a approuvé. À ce programme initialement prévu, d'autres visites se sont ajoutées répondant aux demandes telles que : événements médiatisés (2), signalement (1) et plainte (1). De plus, une visite a été reportée au calendrier 2005-2006.

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres hospitaliers de soins généraux (CH), les centres hospitaliers universitaires (CHU), les centres affiliés universitaires (CAU), les instituts universitaires (santé), les centres d'hébergement et soins de longue durée (CHSLD), les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres de santé, les congrégations religieuses et les résidences privées nous ont permis de rejoindre environ

1,885 infirmières auxiliaires réparties dans 25 établissements de différentes régions du Québec.

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, un questionnaire d'évaluation correspondant aux champs de compétences professionnelles et personnelles a été utilisé. Ce questionnaire permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ces derniers exercent.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- Promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique ainsi que la responsabilité.
- Repérer et signaler les situations (équipements défectueux, fournitures

manquantes, mode de distribution des médicaments) qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population.

- Inciter nos membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession.
- Promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

Recommandations

Suite à chaque visite de surveillance générale, un rapport faisant état des commentaires et des recommandations du comité d'inspection professionnelle est produit. Au cours de cet exercice, le Comité a noté que dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité. Lorsque des lacunes ont été constatées en cours de visite, le comité a fait des recommandations en incitant les infirmières auxiliaires à respecter rigoureusement les politiques, procédures, protocoles en vigueur ou règles de l'art s'appliquant à leur pratique professionnelle.

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant.

Les infirmières auxiliaires et/ou le CIA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent soumettre un plan d'action au comité d'inspection professionnelle, et ce, dans les 12 mois suivant la réception

du rapport de visite. La réception de ce plan d'action mis en œuvre dans les établissements se veut une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel. Tout au long du processus, le comité prend note des efforts fournis par les infirmières auxiliaires et de l'importance de leurs réalisations. Au besoin, une assistance leur est apportée, notamment sous forme de documentation, référence à divers organismes ou par une visite de relance. Au cours de l'année, le comité a étudié 23 plans d'action.

Enquêtes particulières

Durant le présent exercice, le CIP :

- a reçu 1 demande d'enquête particulière, pour laquelle le dossier est toujours ouvert;
- a assuré le suivi de 2 dossiers en cours :
 - en suspendant la procédure d'enquête d'un dossier;
 - en fermant l'autre dossier suite à l'analyse du signalement et du rapport d'enquête.

Autres activités

Au cours de cette année, le comité a apporté des modifications au questionnaire de visites de surveillance générale, qui tiennent compte des nouvelles responsabilités professionnelles des infirmières auxiliaires. Afin de répondre aux demandes des vérifications ciblées (événement médiatisé, signalement et plainte) une équipe d'enquêteurs experts a été formée pour effectuer ses visites. De plus, les enquêteurs ont participé à différentes activités de formation pertinentes à leurs fonctions au sein du comité d'inspection professionnelle.

Au cours de cette année, le comité d'inspection professionnelle a apporté des modifications au questionnaire de visites de surveillance générale, qui tiennent compte des nouvelles responsabilités professionnelles des infirmières auxiliaires.

rapport des activités du Bureau du syndic

Le syndic est nommé par le Bureau parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

Discipline

Demandes d'enquête: 36

Demandes d'information: 19

Plaintes déposées devant le comité de discipline: 11

Rapports de conciliation (Code des professions, art. 123.6): 5

Utilisation illégale du titre réservé et exercice illégal d'activités professionnelles

Infractions à l'article 36p) du Code des professions:

Signalement et suivi de dossiers: Aucun

Poursuite pénale: Aucune.

Infractions à l'article 189 du Code des professions:

Signalements et suivis de dossier: 9

Poursuite pénale: Aucune.

État de santé

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage d'honoraires professionnels

Aucune demande n'a été déposée durant l'année.



François Brady
syndic



Jacques Sirois
syndic adjoint

rapport des activités du comité de discipline

Le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Président(e)

M^e France Bergeron, avocate
M^e François D. Samson,
avocat (suppléant)

Membres

Gisèle Larivière, inf. aux.
Sylvie Tremblay, inf. aux.
Yvan Lachance, inf. aux.
Micheline Trudeau, inf. aux.
Michel Renaud, inf. aux.
Nicole Poulin, inf. aux.
Sylvie St-Germain, inf. aux.

Sécrétaire

M^e France Joseph, avocate.

Activités

11 plaintes ont été déposées
au Comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 9 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 9 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Article 4.01.01 c) : 1 chef

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui;

Article 4.01.01 f) : 3 chefs

Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient;

Art. 4.01.01 l) : 9 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Plainte rejetée : Aucune

Plainte retirée : Aucune

Nombre et nature des sanctions imposées

Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
5 chefs	Chefs 1, 3, 4 et 5 Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 2; Art. 4.01.01 c)	Chefs 1 à 5 : Radiation temporaire d'une semaine sur chacun des chefs – Les dites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Chefs 1 et 2 : Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chefs 1 et 2 : Radiation temporaire de 2 mois. Lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant. Ordonnance du comité à l'effet que ces radiations et cette publication ne soient exécutoires que lors de la réinscription au tableau de l'intimée.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
5 chefs	Chefs 1 à 3 : Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 4 : Art., 4.01.01 c) Chef 5 : Art. 4.01.01 f)	Chefs 1 et 4 : Radiation temporaire d'un mois – Chefs 2 et 3 : Radiation temporaire de 2 semaines – Chef 5 : Radiation temporaire de 2 mois - Lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 2 mois – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal assumée à parts égales par le plaignant et l'intimé.
1 chef	Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 2 semaines. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 5 semaines – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal assumée à parts égales par le plaignant et l'intimé.
3 chefs	Art. 4.01.01 f)	Radiation temporaire d'un mois sur chacun des chefs - Lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Chefs 1 et 2 : Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 3 jours sur le premier chef et de 2 mois à l'égard du deuxième chef. Lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal assumée à parts égales par le plaignant et l'intimée.
3 chefs	Chefs 1 et 2 : Art. 4.01.01 f) Chef 3 : Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire d'une semaine sur chacun des chefs. Lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, quatre plaintes n'avaient pas encore été entendues par le comité de discipline. Il n'y avait aucun dossier en délibéré.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline. Une requête en appel a été déposée par le syndic au cours de l'exercice financier.

rapport des activités du comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Membres du comité

Louise Larin, inf. aux.

Lise Danis, inf. aux.

Claudette Raymond, inf. aux.

Claude Picard, inf. aux.

Lise Bellemare, administrateur nommé
par l'Office des professions du Québec

Aucune demande de révision d'une décision
du syndic ou du syndic adjoint n'a été
déposée au cours de l'exercice financier.

rapport des activités du comité de la formation

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et infirmier auxiliaire*, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

Membres

Régis Paradis, inf. aux., président

Claire Thouin, inf. aux., administrateur

Ghislaine Plamondon, responsable du Secteur Santé, représentant le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

Sonia Cliche, directrice adjointe, Fédération des commissions scolaires du Québec

Madeleine Richard, coordonnatrice pédagogique, Association québécoise des commissions scolaires

Micheline L'Écuyer, directrice du Service de la formation et de l'admission

Josée Bissonnette, agente à la formation et à l'admission, secrétaire du comité

Le comité a pour fonctions de :

- Revoir à chaque année à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Bureau.
- Donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation :
 - sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation
 - sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'année 2004-2005. Ses principales activités ont porté sur :

- les conditions d'admission au programme d'études Santé, assistance et soins Infirmiers (SASI);
- l'augmentation importante du nombre de lieux de formation et par le fait même l'augmentation massive du nombre de nouveaux diplômés;
- l'accès aux lieux de stage;
- les demandes de réinsertion du module sur la pédiatrie et les soins à la mère et au nouveau-né au programme d'études SASI;
- les travaux réalisés dans le cadre du dossier sur la thérapie intraveineuse;
- la présence des écoles privées dans le réseau des établissements d'enseignement reconnus par le MEQ;
- le plan de réussite du MEQ;
- un projet d'externat pour les infirmières auxiliaires;
- les politiques de l'OIIAQ appliquées aux demandes de reconnaissance d'équivalence;
- le programme de formation continue 2004-2005 offert avec la participation des commissions scolaires;
- le programme de formation à distance offert par l'Ordre.

Rapport des activités des comités du Bureau

comité d'orientation de la revue

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

Les publications de l'année 2004-2005 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur les sujets suivants :

- la formation sur les nouvelles activités prévues par la loi 90;
- les aspects juridiques reliés à la profession;
- les activités de l'Ordre (l'assemblée générale annuelle, le congrès, la Journée de l'infirmière auxiliaire);
- les activités de formation continue;
- les activités du Service de l'inspection professionnelle;
- les activités de représentations de l'Ordre auprès des instances politiques;
- différents dossiers concernant des nouveaux traitements pour diverses maladies.

Le comité a révisé le contenu des publications de l'OIIAQ et a fait des suggestions. Il a également autorisé la publication de textes soumis notamment par les membres.

Membres

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Julie Inkel, inf. aux., administrateur
Marianne Latendresse, inf. aux.
Hélène Laprés, inf. aux.
Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications

comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Membres

Régis Paradis, inf. aux.,

président-directeur général

Jacqueline Deschênes, inf. aux.,
administrateur

Chantal Archambault, inf. aux.,
administrateur

Christiane Pineault, inf. aux., administrateur

Lise Danis, inf. aux.

Diane Levasseur, directrice du Service
des relations professionnelles

Activités

Le comité de réflexion a tenu 2 réunions
au cours de l'année 2004-2005.

Le comité a assuré un suivi sur le dossier
visant la révision du programme de formation
SASI, notamment concernant la nécessité
de réintroduire le module mère-enfant
à l'intérieur du programme de formation.

Le comité a également supervisé les travaux
du comité de la relève.

comité de surveillance des finances

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et émet des recommandations au Bureau, si nécessaire.

Le comité a tenu trois rencontres au cours de l'année.

Le comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une analyse complète ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle qui s'avèrent très satisfaisants.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Bureau lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2005-2006 et les a présentées au Bureau.

Membres

Jacques Gaulin, inf. aux.,
président du comité

Lise Therrien, inf. aux., secrétaire du comité

Suzanne Lafrenière, inf. aux.

Carmelle Champagne Chagnon, inf. aux.,
trésorière, personne-ressource

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur
général, personne-ressource

Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre,
personne-ressource

Rapport des activités des comités du Bureau

comité de congrès

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

Membres du comité organisateur du congrès 2004

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Johanne Vincent, inf. aux., administrateur
Daniel Daoust, inf. aux., administrateur
Nadia Colella, inf. aux., administrateur
Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service des communications
Andrée Bertrand, secrétaire de direction

Activités

Les membres du comité élus jusqu'en juin 2004 ont participé à l'organisation du dernier congrès qui avait pour thème **De nouveaux défis à notre portée!** Ils ont présenté les différents ateliers et ont animé la soirée du banquet. Dans le cadre de leur mandat, ils ont procédé à la sélection du récipiendaire du Prix Charlotte Tassé. Près de 450 congressistes ont assisté à l'événement.

Membres du comité organisateur du congrès 2005

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Johanne Vincent, inf. aux., administrateur
Mireille Corriveau, inf. aux., administrateur
Diane Blanchard, inf. aux., administrateur
Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications
Pierrette Dussault, secrétaire de direction

Activités

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2005, le comité de congrès a procédé au choix du thème et du visuel pour les outils de promotion. Le thème choisi a été : **Nos priorités : Le respect des gens et la qualité des soins.**

De plus, le comité s'est réuni à 2 reprises afin de planifier et coordonner les activités du congrès 2005. Il a procédé au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre de cet événement.

Rapport des activités des comités du Bureau

rapport du comité de la relève

Le comité de la relève a pour mandat d'identifier les besoins des infirmières auxiliaires nouvellement admises à la profession, de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre sur les conditions pouvant favoriser leur intégration dans les établissements de santé et de transmettre des avis au Bureau sur toutes les questions pertinentes les concernant.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux., président
Mélanie Côté, inf. aux.
Nathalie D'Astous, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Josée Goulet, inf. aux.
Nathalie Roy, inf. aux.
Anick-Postras-Dubois, inf. aux.
Un observateur, membre du comité
de réflexion sur l'avenir de la profession
Diane Levasseur, directrice du service
des relations professionnelles

Activités

Le comité de la relève a tenu 2 réunions au cours de la présente année.

Les membres du comité de la relève ont été nommés par le Bureau en mai 2004. Lors de la première réunion, ils ont reçu toutes les informations pertinentes afin de bien comprendre le fonctionnement de l'Ordre. Le comité a décidé de réaliser un sondage auprès des infirmières et infirmiers auxiliaires qui exercent la profession depuis moins de 8 ans. L'analyse des résultats de ce sondage sera effectuée au cours de la prochaine année.

Rapport des activités des services de l'Ordre

service de la formation

Le Service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, assistance et soins infirmiers* (SASI) réponde aux besoins du marché du travail, et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.



Micheline L'Écuyer

Activités

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 2004-2005 ont été les suivantes :

Formation initiale :

- La participation aux rencontres avec les représentants du ministère de l'Éducation, des commissions scolaires et des écoles privées;
- La participation au comité national sur les stages tenus conjointement par le MEQ et le MSSS;
- Le respect du programme d'études SASI par l'ensemble des établissements de formation;
- La promotion du programme d'études SASI auprès des conseillers pédagogiques, aides pédagogiques individuels, Emploi-Québec, etc.
- La remise de la Médaille du Mérite à l'étudiante qui s'est le plus distinguée durant sa formation;
- Le développement des outils informatiques et la mise à jour des statistiques et des procédures d'admission à la profession des nouvelles diplômées;
- L'élaboration du lexique à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Formation continue :

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires* (loi 90), le Service de la formation a émis plus de 15 500 attestations de formation aux membres ayant suivi l'une ou l'autre des 3 activités. Le Service tient à remercier tous les organismes de formation, les établissements de santé et les personnes qui ont participé de près ou de loin au succès de ce projet d'envergure.

Outre la formation sur la loi 90, 168 membres ont participé aux activités courantes de formation continue : 124 infirmières auxiliaires ont suivi la formation sur le soin des plaies et 44 ont suivi la formation en pharmacothérapie.

Le Service a développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre à tous ses membres.

Actualisation

Le Service a reçu 126 demandes d'actualisation. Suite à la recommandation du comité d'étude, le comité administratif a imposé à 6 personnes de suivre le programme de formation à distance. Dans les 120 autres cas, les personnes ont été dirigées vers les centres de formation professionnelle de leur région.

Le Service a collaboré avec le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre immigrante (CAMO) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au développement des outils d'évaluation et des programmes de formation afin de faciliter l'accès au marché du travail pour les diplômés hors-Canada.

Rapport des activités des services de l'Ordre

service de l'admission

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ et veiller, lorsque requis, à l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Les principales activités du Service de l'admission durant l'année 2004-2005 ont été les suivantes :

Demandes d'admission

Le Service a traité 1628 demandes d'admission. De ce nombre :

- 1496 diplômées du Québec ont obtenu la délivrance d'un permis et l'émission d'une attestation de membre en règle;
- 132 diplômées hors-Québec ont obtenu la délivrance d'un permis. De ce nombre, 3 personnes ont obtenu une reconnaissance de diplôme et 129, une reconnaissance de formation conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ*.

Demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre

À la fin de l'exercice, 480 infirmières auxiliaires ont complété les modalités de réinscription au Tableau.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de la formation

Le comité a tenu 10 réunions et analysé 285 demandes de reconnaissance d'équivalence. De ce nombre :

- 168 personnes ont obtenu une reconnaissance partielle de formation, ainsi qu'un complément de formation et un examen leur a été imposé;
- 64 personnes ont dû se soumettre à un examen écrit;
- 53 demandes ont été refusées parce qu'elles ne répondaient pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre.

Afin de faciliter l'accès à la profession, l'Ordre, en collaboration avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM), a mis en place diverses mesures visant à accélérer le processus de reconnaissance d'équivalence et l'accès à la formation manquante.

Membres du Comité d'étude des demandes d'équivalence

Micheline Busque, inf. aux. et inf., enseignante

Suzie Hudon, inf. aux. et inf., enseignante

Micheline L'Écuyer, directrice du Service de la formation et de l'admission.

service des relations professionnelles

La Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

Rôle conseil

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Son rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires
- le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA)
- toutes autres questions relatives à la profession.

Promotion de la profession

Les principales activités du service durant l'année 2004-2005 ont été les suivantes :

- participé à des rencontres avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) dans le cadre de l'élaboration du document *Orientation pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers*;
- collaboré avec le conseiller juridique à la rédaction d'un document sur le champ de pratique et les activités réservées de l'infirmière auxiliaire en vertu de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90);
- collaboré avec le conseiller juridique à la préparation de commentaires de l'OIIAQ relativement à l'avis de l'OIIQ transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la qualité des soins au CHSLD Centre-Ville;
- siégé sur le comité de l'Office des professions du Québec chargé d'évaluer et de faire des recommandations sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;



Diane Levasseur

- planifié, organisé et animé des rencontres d'information destinées aux membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA);
- planifié et organisé des rencontres d'information destinées aux membres.
- planifié et organisé une réunion à l'intention des infirmières auxiliaires membres des Commissions infirmières régionales (CIR);
- collaboré avec le conseiller juridique de l'Ordre à informer les membres de l'Association Québécoise des professeurs en santé (AQPS) réunis en congrès, sur la portée de la loi 90 pour les infirmières auxiliaires;
- collaboré avec le conseiller juridique à informer les professeurs et étudiants du programme SASI au centre de formation professionnelle Pozer de St-Georges de-Beauce concernant la capacité légale de l'infirmière auxiliaire;
- collaboré avec le conseiller juridique à informer les professeurs du programme SASI au centre de formation professionnelle de St-Hyacinthe concernant la capacité légale de l'infirmière auxiliaire;
- participé à une rencontre avec le ministre de la Santé, M. Philippe Couillard.
- participé à une rencontre avec un représentant du Collège des médecins concernant le Guide relatif au *Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin*;
- participé à une rencontre avec M^{me} Louise Potvin, directrice des soins infirmiers de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et présidente du groupe de travail de l'Association des hôpitaux du Québec, concernant les instrumentistes en salle d'opération;
- collaboré à la rédaction du bulletin d'information *Le Babillard – Nouvelles CIIA* destiné aux membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires;
- planifié et organisé les réunions du comité de la relève;
- planifié et organisé les réunions du comité de réflexion sur l'avenir de la profession;
- supervisé les travaux du comité de réflexion sur l'avenir de la profession et du comité de la relève;
- collaboré à la rédaction et à la présentation d'un mémoire dans le cadre du projet de loi 83 – *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*;
- planifié les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire du 5 mai 2005.

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre.

service de la recherche

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

Activités

Les activités du Service ont principalement porté sur l'analyse des réseaux locaux de santé et de services sociaux et sur celle des caractéristiques du membership de l'Ordre, la participation aux travaux de l'Étude sectorielle nationale sur les soins infirmiers, le suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) infirmière auxiliaire, l'analyse des politiques budgétaire et financière du gouvernement, la révision du tableau des membres, l'actualisation de la revue de la littérature sur les éléments critiques touchant la profession et sur divers autres dossiers dont les grandes problématiques de santé au Québec.

Réseaux locaux de santé et de services sociaux du Québec

Le Service a réalisé un portrait par région des réseaux locaux dans lequel on retrouve les établissements et leurs installations, les missions et le nombre de lits, la présentation de la région et ses enjeux sociosanitaires, les recommandations faites par l'Agence au ministre ainsi que des annexes statistiques portant sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population, le lieu des hospitalisations, les ressources du milieu et les ressources humaines et financières de chaque réseau local. Le Service a aussi produit un inventaire détaillé des établissements et des installations du réseau de la santé.



Gaétan Lévesque

Le Service a contribué aux travaux du comité directeur de l'Étude nationale sur les soins infirmiers. Plusieurs rapports ont déjà été publiés concernant divers sujets touchant les professionnels en soins infirmiers.

Caractéristiques de l'effectif de l'OIIAQ

Le Service a produit, en collaboration avec le Service de l'informatique, une analyse du membership de l'Ordre au 31 mars 2004. Deux rapports ont été produits dans le cadre de cette activité, soit *Statistiques des membres selon diverses caractéristiques par région administrative du Québec 2003-2004* et *Caractéristiques de l'effectif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec 2003-2004*.

Étude nationale sur les soins infirmiers

Le Service a contribué aux travaux du comité directeur de l'Étude nationale sur les soins infirmiers. Plusieurs rapports ont déjà été publiés concernant divers sujets touchant les professionnels en soins infirmiers.

Comité de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire (PMO)

Le Service a assuré le suivi des travaux de la PMO en soutenant par divers moyens la position de l'Ordre en recueillant et en analysant les données les plus récentes rendues publiques par le ministère.

Analyses budgétaire et financière

Le Service assure un suivi des dernières décisions des gouvernements en matière de santé par divers moyens dont la cueillette et l'analyse des informations et données pertinentes.

Tableau des membres

Le Service a collaboré avec la secrétaire et le Service de l'informatique à l'harmonisation des données transmises à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et à Statistiques Canada dans le cadre d'une enquête pancanadienne sur la santé et les conditions de travail des professions infirmières. Le Service a collaboré à la révision de la demande d'inscription au tableau, avis de cotisation 2005-2006.

Actualisation de la revue de la littérature portant sur les éléments critiques de la profession

Le Service a continué le travail entrepris précédemment en améliorant le fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant l'environnement de la profession infirmière auxiliaire.

Rapport des activités des services de l'Ordre

service des communications

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.

Fonctions

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le Service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

Activités

Les principales activités du Service des communications durant l'année 2004-2005 ont été les suivantes :

Relations de presse

Le Service a répondu à toutes les demandes de journalistes et a organisé les entrevues au besoin.

Publicité et promotion

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les médias suivants :

- **Le Devoir** : Cahiers Professions (17 octobre 2004) et Santé (5 mars 2005).
- **Justice-Santé**, septembre et décembre 2004.
- **Le magazine Jobboom** (janvier 2005)
- **Les carrières d'avenir 2005** (janvier 2005).
- **Palmarès des carrières 2005** chez Septembre Éditeurs. Une entrevue avec une infirmière auxiliaire a été publiée dans ce même guide ainsi que dans quelques quotidiens.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OIIAQ a participé à titre d'exposant au Salon Éducation Formation Emploi qui s'est déroulé en octobre 2004.

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2004, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec.



Catherine-Dominique
Nantel

Événements

Journée de l'infirmière auxiliaire, 5 mai 2004

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2004, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec. Le Service a aussi diffusé un communiqué de presse et des messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement. Le thème était **De nouveaux défis à notre portée!**

Congrès

Le Service des communications est responsable de la planification, de l'organisation et de la logistique du congrès. Il a collaboré à l'élaboration des contenus du congrès de l'Ordre qui s'est tenu au Holiday Inn Saguenay à Jonquière. Près de 450 membres ont participé à l'événement.

Dès l'automne 2004, le thème du congrès 2005 **Nos priorités: Le respect des gens et la qualité des soins** a été déterminé ainsi que le visuel pour le matériel promotionnel. Le Service a planifié et a participé au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre du congrès 2005.

Élections à la présidence et aux postes d'administrateurs

Le Service a :

- coordonné la production, l'impression et l'envoi du matériel pour les élections.

Outils de communication

Le service a :

Revue Santé Québec

- assumé la rédaction et la publication de la revue
- coordonné les réservations de placements publicitaires.

Le Babillard – Nouvelles CIIA

- participé à la rédaction des textes et assuré la publication du Babillard.

Lexique à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires

- participé à l'élaboration d'un visuel et coordonné la production du lexique.

Celui-ci a été acheminé à tous les membres par le biais de la revue Santé Québec.

Guide d'information pour la pochette d'admission

- produit un guide d'information à l'intention des nouveaux membres de l'OIIAQ.

Site Internet

- coordonné les travaux de la refonte du site Internet dans le but de le moderniser et le rendre plus convivial;
- rédigé et révisé les textes à mettre en ligne;
- géré les mises à jour des contenus.

Autres dossiers

Le Service a :

- planifié et organisé les réunions du comité de congrès;
- planifié et organisé les réunions du comité d'orientation de la revue;
- coordonné les activités de promotion de services de la Capitale assurances générales auprès des membres de l'Ordre, suite à une entente intervenue avec l'OIIAQ.

Rapport des activités des services de l'Ordre

service juridique

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et donne des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres en vertu de l'article 48 et suivants du Code des professions.

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.

Rôle conseil

Le conseiller juridique joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre.

Activités

Les principales activités du Service juridique durant l'année 2004-2005 ont été les suivantes:

Activités réglementaires

L'avocat a assuré un suivi auprès de l'Office des professions du Québec ou transmis des commentaires concernant les projets de règlements suivants:

- le *Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels jusqu'à son entrée en vigueur le 9 décembre 2004;

- le *Règlement sur les activités pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires* dont les principales dispositions visant à modifier la portée de la clause de droits acquis jusqu'à son entrée en vigueur le 20 mai 2004.

Le conseiller juridique a poursuivi ses travaux relativement aux projets de règlement suivants:

- le nouveau code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- le *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation pour la délivrance d'un permis par l'OIIAQ.*



Georges Ledoux

Rencontres avec les ministères et organismes

Le conseiller juridique, en présence du président et de la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté à une rencontre avec :

- M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- un représentant du Collège des médecins du Québec concernant le *Guide relatif au Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin*;
- M. Roger Gagné, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant la présentation des divers éléments d'un projet de loi devant modifier la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
- M^{me} Louise Potvin, directrice des soins infirmiers de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et présidente du groupe de travail de l'Association des hôpitaux du Québec, concernant les instrumentistes en salle d'opération.

Rencontres avec les membres et enseignantes

Le conseiller juridique, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté :

- à 3 réunions tenues dans le cadre de la tournée provinciale 2005, destinée aux membres des CIIA ainsi qu'aux assemblées des membres des diverses régions;
- à une rencontre avec des enseignantes et des étudiantes en octobre 2004 au CFP Pozer de Saint-Georges-de-Beauce et en février 2005 à l'École Lester B-Pearson pour une présentation concernant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires et la capacité légale de l'infirmière auxiliaire suite à la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90);
- à une rencontre avec les enseignantes et enseignants du programme SASI au Centre de formation professionnelle de St-Hyacinthe pour faire une présentation relative à la capacité légale de l'infirmière auxiliaire suite à la loi 90;
- au congrès de l'Association québécoise des professeurs en santé (AQPS) tenu en mai 2004 à St-Jean-sur-Richelieu au cours duquel il a présenté, en compagnie de la directrice du Service des relations professionnelles, un atelier concernant la capacité légale de l'infirmière auxiliaire suite à l'entrée en vigueur de la loi 90;
- à une rencontre avec des infirmières auxiliaires siégeant aux commissions infirmières régionales;
- à une rencontre avec des infirmières du CHUM (St-Luc) concernant les soins de dialyse.

Mémoire concernant le projet de loi 83

Le conseiller juridique a été impliqué dans la rédaction et la préparation du mémoire produit par l'Ordre à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, relativement au projet de loi n° 83 *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres modifications législatives* et a assisté à sa présentation le 10 février 2005.

Règles de soins infirmiers

Le conseiller juridique, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a participé à plusieurs rencontres avec des représentantes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec afin de discuter et élaborer un document conjoint OIIAQ/OIIQ concernant les règles de soins intitulé – *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers*.

Le conseiller juridique a collaboré, avec la directrice du Service des relations professionnelles :

- à la préparation d'un document sur le champ de pratique et les activités réservées de l'infirmière auxiliaire en vertu de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90);

- à la préparation des commentaires de l'OIIAQ relativement à l'avis de l'OIIQ transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la qualité des soins au CHSLD Centre-Ville.

Autres activités

Le conseiller juridique a assumé par intérim les fonctions de secrétaire de l'Ordre du 27 mai au 14 juin 2004.

Il a aussi collaboré aux travaux du comité de l'équité salariale de l'OIIAQ.

Enfin, il a participé à la négociation d'ententes intervenues entre l'Ordre et la Capitale Compagnie d'assurances concernant des programmes d'assurance et de services financiers destinés aux membres de l'Ordre.

Autres dossiers

Le conseiller juridique participe régulièrement à la préparation de correspondances, de documents, de rapports et de mémoires devant être transmis ou soumis aux différents ministères et organismes.

Le conseiller juridique a été impliqué dans la rédaction et la préparation du mémoire produit par l'Ordre à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, relativement au projet de loi no 83 *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

rapport de la trésorière

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité administratif et au Bureau.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le Comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique;
- présentation des états financiers mensuels au comité administratif;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau;
- vérification bisannuelle de la situation financière par le Comité de surveillance des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2005 affiche des revenus du Fonds d'ad-

ministration de 3 257 792\$, ce qui signifie une augmentation de 395 052\$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 2 998 815\$, soit une augmentation de 145 652\$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2005 est de 258 977\$.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2004-2005.

La trésorière,

Carmelle Champagne Chagnon

Carmelle Champagne Chagnon, inf. aux.

Carmelle
Champagne Chagnon



rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2005 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

P S B

Comptables agréés
Montréal, le 25 avril 2005

bilan

2005

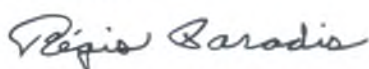
2004

Au 31 mars 2005	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme					
Encaisse	145 163	500 000	1 226 838	1 872 001	1 840 146
Placements temporaires (note 3)	1 900 000	—	—	1 900 000	2 200 000
Débiteurs	7 537	—	—	7 537	1 573
À recevoir du Fonds réserves indemnisation primes	—	—	23 091	—	—
Frais payés d'avance	125 989	—	—	125 989	61 567
Ristournes à recevoir	—	23 091	—	23 901	—
	2 178 689	523 091	1 249 929	3 928 618	4 103 286
Placements (note 4)	1 199 479	—	—	1 199 479	758 176
Immobilisations (note 5)	594 777	—	—	594 777	648 703
Total de l'actif	3 972 945	523 091	1 249 929	5 722 874	5 510 165
Passif à court terme					
Créditeurs	392 622	—	8 641	401 263	330 283
Dû à l'Office des professions du Québec	316 832	—	—	316 832	370 912
Cotisations perçues d'avance	1 854 217	—	—	1 854 217	1 940 993
Dû au Fonds de prévention	—	23 091	—	—	—
	2 563 671	23 091	8 641	2 572 312	2 642 188
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	594 777	—	—	594 777	648 703
Affectations d'origine interne	—	500 000	1 241 288	1 741 288	1 717 680
Non grevés d'affectations	814 497	—	—	814 497	501 594
	1 409 274	500 000	1 241 288	3 150 562	2 867 977
Total du passif et des soldes de fonds	3 972 945	523 091	1 249 929	5 722 874	5 510 165

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Le président



La trésorière



état des résultats

2005

2004

De l'exercice terminé le 31 mars 2005	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Cotisations	2 941 458	—	—	2 941 458	2 665 183
Réinscriptions et admissions	184 495	—	—	184 495	124 554
Congrès	43 640	—	—	43 640	—
Intérêts	57 297	25 500	62 314	145 111	137 997
Divers	13 995	—	—	13 995	13 070
Publicité	16 907	—	—	16 907	10 185
Ristournes	—	23 091	—	23 091	—
	3 257 792	48 591	62 314	3 368 697	2 950 989
Charges					
Services aux membres	159 523	—	—	159 523	161 211
Inspection professionnelle	229 305	—	—	229 305	256 110
Admission et évaluation	45 424	—	—	45 424	56 278
Formation	249 868	—	—	249 868	168 563
Recherche et développement	66 816	—	—	66 816	51 181
Communications	532 376	—	—	532 376	285 466
Discipline	111 826	—	—	111 826	107 224
Assemblée générale	24 430	—	—	24 430	41 105
Bureau	135 096	—	—	135 096	128 980
Comité administratif	25 781	—	—	25 781	26 253
Comités du Bureau	19 776	—	—	19 776	10 843
Administration	531 086	—	—	531 086	545 250
Services juridiques	112 401	—	—	112 401	110 454
Informatique	144 740	—	—	144 740	119 343
Secrétariat général	128 307	—	87 297	215 604	236 524
Gestion financière	110 145	—	—	110 145	100 087
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	267 556	—	—	267 556	228 322
Projets spéciaux	104 359	—	—	104 359	316 546
	2 998 815	—	87 297	3 086 112	2 949 740
Excédent des produits par rapport aux charges	258 977	48 591	(24 983)	282 585	1 249

Voir les notes afférentes aux états financiers

état de l'évolution des soldes de fonds

					2005	2004
De l'exercice terminé le 31 mars 2005		Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle			
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	648 703	501 594	500 000	1 217 680	2 867 977	2 866 728
Excédent des produits par rapport aux charges	(65 076)	324 053	48 591	(24 983)	282 585	1 249
Virements interfonds (note 6)	–	–	(48 591)	48 591	–	–
Investissement en immobilisations	11 150	(11 150)	–	–	–	–
Solde de fonds à la fin de l'exercice	594 777	814 497	500 000	1 241 288	3 150 562	2 867 977

Voir les notes afférentes aux états financiers

notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. Principales conventions comptables

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2005 pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits perçus d'avance.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

2. Principales conventions comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le 1er avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005. La prime par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une convention « Fonds de gestion du risque » lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance et des dépôts de l'Ordre. Cette convention s'étend du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 et comprend une réserve pour indemnisation de primes afin de garantir la stabilité des montants de primes futurs ainsi qu'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmière et infirmier auxiliaire. Les dépôts à ces deux fonds sont investis à même les fonds généraux de l'assureur et portent intérêts au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 % et d'un minimum garanti de 5 %, capitalisé mensuellement.

Fonds réserves indemnisation de primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés et sont transférés au « Fonds de prévention ». Selon la convention de gestion, le « Fonds réserves indemnisation de primes » doit être maintenu à un minimum de 500 000 \$ jusqu'au 31 mars 2006. Ce fonds est soumis au risque d'assurance.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Il est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas affecté par le déficit d'opération. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. Selon la convention de gestion, le « Fonds de prévention » doit être maintenu au minimum à 1 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2006 et la prime annuelle est versée à même ce fonds.

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	linéaire, 35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif, 50 %
Équipement informatique	linéaire, 3 ans

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Si un placement à long terme subit une baisse de valeur durable, une réduction est comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3. Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme. Le taux annuel d'intérêt des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 2 % et les échéances s'étendent de un à cinquante-sept jours suivant la fin d'exercice. La valeur au marché de ces placements est de 1 900 000 \$ en 2005 (2 200 000 \$ - 2004).

4. Placements

Les placements à long terme sont constitués d'obligations gouvernementales. La valeur à la cote des obligations s'élève approximativement à 1 221 000\$ au 31 mars 2005 (777 000\$ - 2004). Ces obligations portent intérêts à des taux annuels variant de 2,5 % à 4,7 % et les échéances s'étendent de décembre 2005 à décembre 2013.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2005	2004
	\$	\$	\$	\$
Terrain	60 700	-	60 700	60 700
Bâtiment	998 540	504 725	493 815	522 345
Mobilier et équipement de bureau	24 293	18 221	6 072	12 146
Équipement informatique	131 261	97 071	34 190	53 512
	1 214 794	620 017	594 777	648 703

L'amortissement de l'exercice totalise 65 076\$ (67 433\$ - 2004).

6. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 48 591\$ a été transféré du Fonds réserves indemnisation de primes au Fonds de prévention, montant constitué des intérêts gagnés et encaissés au cours de l'exercice.

7. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

8. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice 2005.

tableau des charges

2005

2004

De l'exercice terminé le 31 mars 2005

	\$	\$
Salaires	956 163	933 994
Honoraires de présence	206 016	184 353
Charges sociales	121 104	105 821
Frais juridiques	11 230	14 394
Frais de vérification	10 000	10 000
Honoraires professionnels	313 132	362 242
Honoraires des interprètes et conférenciers	15 829	-
Formation	11 063	17 499
Frais de séjour et de déplacements	327 573	260 238
Frais d'expédition	175 109	167 284
Télécommunications	44 522	32 614
Publicité et promotion	80 962	67 746
Imprimerie et photocopies	258 929	285 291
Rapport annuel	17 846	12 788
Fournitures de bureau	47 727	44 051
Documentation	12 422	9 598
Graphisme et photographies	27 244	30 800
Rédaction et traduction	7 321	18 183
Entretien et réparations	48 565	21 730
Entretien d'équipement	42 133	38 010
Assurances	8 080	7 720
Taxes	35 289	34 637
Location d'équipement	59 397	45 206
Électricité et chauffage	36 606	31 917
Amortissement – bâtiment	28 530	28 530
Amortissement – mobilier et équipement de bureau	6 074	12 147
Amortissement – équipement informatique	30 472	26 756
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	32 072	31 840
Autres charges	27 405	17 774
	2 998 815	2 853 163

Crédits

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel
est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

**Catherine-Dominique Nantel
et Manon Salvas**

Conception graphique

Kasern L'atelier créatif inc.

ISBN 2-922924-07-6

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du
Québec, 2005



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

513, Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2